

Service instructeur
Service de la Culture et du Patrimoine

Service consulté

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs dont le soutien aux « Expressions Artistiques », aux « Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels », à « l'Animation du Patrimoine », aux « Musées » permettant de soutenir différentes composantes du secteur culturel.

Il est proposé, dans le présent rapport :

I - « Expressions Artistiques »

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 650 € en faveur de la SAFIRE ;

II - « Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels »

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 220 000 € dont 208 000 € en faveur de l'Agence Culturelle d'Alsace et 12 000 € en faveur de l'Association Les Tréteaux de Haute-Alsace ;

III - "Animation du Patrimoine"

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 130 408,32 € dont 408,32 € en faveur de l'Association MUSEAL et 130 000 € en faveur du Centre Départemental d'Histoire des Familles ; et d'acter la poursuite du partenariat avec l'Association pour des études sur la Résistance Intérieure des Alsaciens ;

IV - « Musées »

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement de 2 240 € en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck pour l'achat d'équipement et autres petits matériels

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant d'accompagner l'animation culturelle et le développement culturel des territoires via le soutien aux associations ou dans le cadre de son adhésion à des syndicats mixtes.

Lors de sa réunion du 2 octobre 2015, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs précités et formulé les propositions d'interventions suivantes, récapitulées dans les tableaux joints en **annexe 1** au rapport.

FONCTIONNEMENT

I – SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES (aides aux projets)

Dans le cadre du soutien aux expressions artistiques, notamment à l'audiovisuel, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande de participation financière de la SAFIRE Strasbourg, en faveur de laquelle elle a proposé d'allouer une aide d'un montant de **650 €**, récapitulée dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

II – SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Dans le cadre de ce dispositif, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné les demandes émanant de 2 opérateurs culturels.

› L'ASSOCIATION "LES TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE"

L'Association Les Tréteaux de Haute-Alsace de Mulhouse a sollicité l'aide du Conseil départemental pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2015.

Les activités principales de l'association, en résidence permanente au Théâtre de la Sinne à Mulhouse, concernent la diffusion théâtrale en direction du jeune public, la création et la formation. Outre la programmation 2014/2015 au Théâtre de la Sinne, l'association réalise une opération spectacle vivant en direction des écoles maternelles de Mulhouse, développe des collaborations avec la Filature et l'AFSCO-Espace Matisse et organise des actions de formation à l'attention des enseignants et en milieu scolaire, ainsi que des ateliers tout public.

Pour l'ensemble de ces activités, il est proposé d'attribuer une aide de **12 000 €** en faveur de l'association "Les Tréteaux de Haute-Alsace" de Mulhouse, indiquée dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

› L'AGENCE CULTURELLE D'ALSACE SELESTAT (ACA) : Convention 2015/2017 Région/Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin/Agence Culturelle d'Alsace pour un soutien à la mise en œuvre de son projet d'établissement en **annexe 2 au rapport.**

Depuis 2004, l'ACA qui met en œuvre une mission d'intérêt public, est soutenue par les 2 Départements et la Région dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, dont la dernière s'est achevée en 2014.

Sur la base de l'évaluation globalement positive réalisée par un cabinet extérieur financé par la Région et restituée à ses partenaires, l'ACA a élaboré son projet d'établissement pour les années 2015 à 2020. Il s'inscrit dans la logique du renforcement de son engagement dans toute la chaîne de valeur de la culture, dans l'appui aux territoires, l'optimisation des infrastructures culturelles, la consolidation de sa dimension ressource, le développement de la transversalité et le rapprochement avec d'autres secteurs notamment l'économie et le tourisme.

Dans ce cadre, l'ACA s'attachera à agir en cohérence avec les priorités du Département du Haut-Rhin, pour une culture diversifiée et de proximité au plus près des acteurs, comme des populations et des territoires.

L'Agence Culturelle sollicite le renouvellement du soutien de ses partenaires pour la mise en œuvre de ce projet. Dans le cadre d'une convention pour les années 2015 à 2017, l'aide du Département est proposée en 2015 à hauteur de **208 000 €** correspondant à 6,6 % du budget prévisionnel de l'ACA. La Région et le Département du Bas-Rhin prévoient d'intervenir respectivement à hauteur de 3 350 626 € et de 240 000 €.

III - SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

› ASSOCIATION MUSEAL

Lors de la Commission Permanente du 13 mars 2015, l'Assemblée départementale a approuvé la mise en place d'un plan de formations à destination des personnels (fonctionnaires, contractuels et bénévoles) des musées d'Alsace formalisé dans un protocole d'accord liant les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Région Alsace, la DRAC Alsace, l'Association des Musées d'Alsace (MUSEAL), l'Association des Conservateurs des Musées d'Alsace (ACMA) et la Délégation Régionale Alsace-Moselle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (cf. délibération N° CP-2015-3-7-1).

En 2015, 5 formations ont été proposées par le CNFPT sur des thématiques liées à la médiation, à la conservation, à l'écriture et la communication web en établissement culturel, au récolement décennal et à l'accessibilité des établissements muséaux aux personnes en situation de handicap.

Conformément aux termes du protocole d'accord signé par l'ensemble des partenaires précités et plus particulièrement « l'article 2 : Obligations point 5 : Modalités financières », il a été convenu que les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin prennent en charge les frais de déplacements et de restauration des bénévoles des musées d'Alsace, chacun pour ce qui le concerne, au vu d'une demande préalable de l'Association MUSEAL et d'un décompte financier faisant apparaître le nombre de participants bénévoles ayant suivi les formations et le coût des frais réels engagés par ces derniers.

Par courrier du 25 septembre 2015, l'Association MUSEAL a sollicité le versement de la subvention départementale du Haut-Rhin à hauteur de **408,32 €**.

› ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'HISTOIRE DES FAMILLES (CDHF)

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CDHF en date du 28 septembre 2015 de cesser son activité, il est nécessaire d'allouer une subvention exceptionnelle d'équilibre d'un montant de **130 000 €** pour permettre à l'association, en plus de ses ressources propres, de faire face au paiement de l'ensemble des dépenses à intervenir dans le cadre de sa dissolution.

La Commission de la Culture et du Patrimoine du 2 octobre 2015, a émis un avis favorable pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle au CDHF d'un montant de 130 000 €.

Une convention entre le Département du Haut-Rhin et le Centre Départemental d'Histoire des Familles relatif à l'octroi de la subvention, dans le cadre de la dissolution volontaire et la liquidation de cette association, est jointe en **annexe 3** au rapport.

› ASSOCIATION POUR DES ETUDES SUR LA RESISTANCE INTERIEURE DES ALSACIENS (AERIA)

L'Association a été créée en 2005 et s'est donnée pour mission de mieux faire connaître l'histoire de la Résistance des Alsaciens durant la 2ème Guerre Mondiale. Son objectif est de rassembler sur un même support les documents et les connaissances concernant l'histoire de la Résistance locale à partir de monographies existantes, des fonds d'archives, des études scientifiques (base de données des collectivités alsaciennes pour le recensement des victimes).

Les travaux de recherche visent à réaliser un CD-Rom à destination du grand public et notamment des scolaires qui mettra en valeur et en mémoire les victimes alsaciennes de la Seconde Guerre Mondiale.

Une convention, entre l'Association et les trois collectivités que sont la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin, a été signée le 20 septembre 2013 à cet effet pour un coût total du projet chiffré à 123 540 € auxquels la Région a contribué à hauteur de 61 770 € et les 2 Départements à hauteur de 30 885 € chacun, dont 10 295 € versés par le Département du Haut-Rhin en 2015.

Cette 1ère convention couvrant la période entre le 1er janvier 2013 et le 30 juin 2015 n'a pas permis l'achèvement du travail de recherche.

Ainsi, pour permettre à l'Association de finaliser cette opération, les 3 collectivités sont sollicitées pour renouveler la convention, avec un budget prévisionnel d'un montant de 10 000 € répartis de la manière suivante :

- la Région : 50 % soit 5 000 €
- le CD67 : 25 % soit 2 500 €
- le CD68 : 25 % soit **2 500 €**

La Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis de principe favorable à la poursuite de ce projet lors de sa réunion du 2 octobre 2015.

La nouvelle convention, jointe en **annexe 4** au rapport, prendra effet à compter de sa signature et prendra fin au moment de la validation de la version finale du CD-Rom marquant ainsi l'aboutissement du projet de recherche. Le montant de 2 500 € sera soumis à l'Assemblée Départementale après le vote du BP 2016.

INVESTISSEMENT

I – SYNDICAT MIXTE DU MEMORIAL D'ALSACE MOSELLE DE SCHIRMECK

Le Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle sollicite la participation du Département du Haut-Rhin pour les dépenses d'investissement pour l'exercice 2015.

En comité syndical, il a été proposé de répartir les dépenses d'investissement selon la clé de répartition des contributions prévue par les statuts pour les dépenses de fonctionnement.

Sur cette base, la participation du Département s'élève à 10 % des dépenses d'investissement du Syndicat.

Les différentes acquisitions et travaux effectués par le Syndicat Mixte pour 2015 s'élèvent à 22 400 € HT et portent principalement sur la réparation de la pompe à chaleur principale ainsi que celle de secours, l'équipement informatique, audiovisuel et mobilier.

La participation de notre collectivité est sollicitée à hauteur de 2 240 €.

La Commission de la Culture et du Patrimoine, a émis un avis favorable à cette demande et a proposé d'octroyer une aide de **2 240 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques :

Fonctionnement

I – Expressions artistiques

↪ d'accorder une subvention de fonctionnement à la SAFIRE Strasbourg, pour un montant de 650 €, à prélever sur la ligne du budget du Département sur le programme D721, imputation 65-311-6574-2347-371 et d'autoriser son versement ;

II – Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

↪ d'accorder et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement à prélever sur la ligne du budget du Département sur le programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371, à savoir :

- 208 000 € à l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA) à Sélestat
- 12 000 € aux Tréteaux de Haute-Alsace à Mulhouse

↪ d'approuver et de m'autoriser à signer :

- la convention 2015/2017 entre la Région, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et l'Agence Culturelle d'Alsace, jointe en annexe 2 au rapport ;

III - Animation du Patrimoine

↪ d'accorder et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement pour un montant global de **130 408,32 €** à prélever sur les lignes du budget du Département, à savoir :

- **408,32 €** à l'Association MUSEAL sur le programme D711, imputation 65-312-6574-2277-014,
- **130 000 €** au Centre Départemental d'Histoire des Familles de Guebwiller (CDHF) au titre d'une subvention exceptionnelle d'équilibre à prélever sur la ligne du budget départemental sur le programme D712, imputation 65-312-6574-2287-014,

↪ d'approuver et de m'autoriser à signer :

- la convention à intervenir entre le Département et le Centre Départemental d'Histoire des Familles relatif à l'octroi d'une subvention d'équilibre dans le cadre de la dissolution volontaire et la liquidation de cette association, jointe en annexe 3 au rapport ;
- la convention à intervenir entre le Département et l'Association pour des études sur la Résistance Intérieure des Alsaciens, jointe en annexe 4 au rapport. Le montant de l'aide départementale du Haut-Rhin en faveur de l'Association sera déterminé après l'adoption du Budget Primitif 2016.

Investissement

I - SYNDICAT MIXTE DU MEMORIAL D'ALSACE MOSELLE DE SCHIRMECK

- ↳ d'accorder et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement de **2 240 €** au Syndicat Mixte du Mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck, à prélever sur le programme D214, imputation 204-312-204151-23026-014 ;

- ↳ de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en annexe 1 au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN